



PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19

ACCUEIL DE LOISIRS

ESPACE LES PRES VERTS

ORGANISATION

Installation et matériel

Afin de respecter le protocole, les salles d'animation ont été réaménagées.

Les groupes sont divisés en 3 tranches d'âge :

Les 3-4 ans installés dans la salle 1 du Centre Socio culturel et le dortoir de l'école pour la sieste, accueille 16 enfants maximum.

Les 5-6 ans installés dans la salle 2 du centre socio culturel et la salle 4 pour la sieste, avec 16 enfants maximum.

Le groupe des 7-11 ans est installé dans la garderie de l'école des prés verts et accueille 24 enfants maximum.

Accueil du matin et du soir

Pour les 3/6 ans : L'accueil se fait aux portes du balcon du centre socio culturel.

Pour les 7/11 ans : L'accueil se fait en par l'entrée principale de l'école, puis la porte donnant sur la cour.

1 seul parent est accueilli avec son/ses enfants par un animateur/animatrice référente.

L'animateur/trice prend en charge chaque enfant et l'installe dans sa salle d'animation. Les parents ne sont pas autorisés à accompagner leur enfant dans les salles.

Dès son arrivée, chaque enfant doit se laver les mains.

Les parents ont toujours la possibilité d'accéder au bureau du centre socio culturel.

Les activités

Les activités extérieures sont décalées pour éviter que les groupes ne se croisent.

Les repas et le goûter

Les repas sont pris dans la cantine de l'école les Prés verts (ou à l'extérieur quand la météo le permettra).

Pour limiter le risque de contamination, les enfants (7/11 ans) mangeront à distance suffisante (2 m si possible ou en quinconce).

Lors des prises de repas, les animateurs prendront les mesures nécessaires afin de respecter la distanciation physique.

Les transports

Ils sont organisés de façon à répondre aux règles sanitaires liées au covid 19.

S'il y a utilisation des minibus, les 7/11 ans devront porter le masque.

CONSIGNES SANITAIRES

Lavage des mains

Un lavage des mains régulier au savon sera effectué :

- A chaque entrée en salle d'animation
- Avant et après le passage aux toilettes
- Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué
- Avant et après chaque repas
- Avant et après les activités (intérieures et extérieures)

En cas de besoin, les enfants pourront être amenés à utiliser du gel hydro alcoolique, fourni par l'accueil de loisirs, sous la surveillance étroite d'un adulte.

Rôle des parents

- Sensibiliser leur enfant aux gestes barrières avant la venue à l'accueil de loisirs.
- S'engager à prendre la température de leur enfant avant le départ de la maison. Si celle-ci est de 38°C ou plus, l'enfant ne pourra pas être accueilli ce jour-là.

- Adapter la tenue et le matériel des enfants afin qu'ils puissent être au maximum autonome (s'habiller, mettre et enlever ses chaussures, prendre son doudou dans le sac...)
- Respecter la distanciation physique à tout moment (devant le portail, devant le bâtiment, dans la cour...).
- Informer la direction d'un cas positif avéré au sein du foyer.

Les parents devront adapter la tenue et le matériel des enfants afin qu'ils puissent être au maximum autonome (s'habiller, mettre et enlever ses chaussures, prendre son doudou dans le sac...)

Ils devront aussi respecter la distanciation physique à tout moment (devant le portail, devant le bâtiment, dans la cour, 2m de distanciation physique ...).

Masques pour les enfants

Le port du masque obligatoire pour les enfants du groupe des 7-11 ans, dans tous les espaces clos de l'accueil de loisirs.

Seuls seront acceptés les masques chirurgicaux ou tissus de catégorie 1. Ceux faits main sont interdits.

Il est obligatoire de fournir au minimum deux masques par jour / enfant stockés dans une pochette en plastique nominative.

La Communauté de Communes s'engage à fournir des masques pour l'encadrement de l'accueil de loisirs.

Procédure en cas d'apparition de symptômes

D'un enfant

Si un enfant présente de la fièvre au cours de la journée, il sera alors isolé et sous la surveillance d'un adulte. Les parents seront appelés sans délai pour qu'ils viennent le chercher.

Dans le cas où les parents sont injoignables ou dans l'impossibilité de venir chercher leur enfant, la direction devra contacter le 15 qui donnera la marche à suivre.

Un nettoyage approfondi de la pièce sera réalisé après quelques heures.

Les parents seront invités à transmettre les informations concernant le suivi de la situation. Sans information, de la part des parents, l'enfant ne pourra revenir qu'au terme d'un délai de 7 jours.

D'un personnel

En cas d'apparition de symptômes pendant la journée chez le personnel, l'adulte devra rentrer immédiatement chez lui et informer de sa situation. Sans information il ne pourra revenir qu'au terme d'un délai de 7 jours.

Nettoyage des locaux et du matériel

Le nettoyage des sols et des surfaces sera effectué une fois par jour en respectant les consignes du protocole sanitaire ; les locaux seront aérés toutes les heures.

La Communauté de Communes veillera à fournir et à suivre les stocks des produits d'entretien, de lavage des mains et de masques.